Trois lettres du comte de Périgord, prince de Chalais à Mr de Laforest, consul-maire de Joyeuse.

Ces lettres datées de 1778 et 1783 sont contemporaines de la révolte des masques armés et sont relatives à des mouvements de troupes vers Joyeuse.

à Montpellier le 30. 9.bre 1778.

Étant, Monsieur, sur le point de retourner à Paris, vous voudrés bien m'y adresser à l'ordinaire les Etats des Recrües qui se feront dans vôtre Département.

Je suis bien veritablement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant Serviteur.

Ct de Perigord

M Laforest Subd.ͤ de L'Intend.ce à Joyeuse

a Montpellier le 14. fevrier 1783.

J'ai pris Monsieur, touttes les precautions qui pouvoient dependre de moi, pour arreter les progrès du mal, que font dans votre contrée, de gens attroupés avec armes et deguisemens, en donnant tout pouvoir a M. de Dampmartin Commandant pour le Roi a uzés que j'ai envoyé sur les Lieux avec 200. hommes de troupes de les distribuer dans le Païs, ainsi qu'il le jugeroit le plus convenable, et en ecrivant a M.

M. de Laforest 1.er Consul maire et Subd.t de l'Intend.ce a Joyeuse

de La Coste de se concerter avec lui, ou avec l'officier auquel il en laissera le Commandement sur les dispositions qu'ils pourroient etre respectivement dans le Cas de faire pour dissiper ces attroupement vous voudrés donc bien, Monsieur vous adresser directement a lui suivant les circonstances, mais j'espere qu'a l'arrivée des Troupes tout sera rentré dans l'ordre.

Je suis bien veritablement Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur

Mtte de Perigord

A Montpellier le 9. mars 1783.

La necessité des circonstances, Monsieur, m'a déterminé à faire arriver de la Cavalerie à Joyeuse, parcequ'elle est put se porter plus facilement dans les endroits où sa presence auroit été nécessaire, et mon intention n'a point été de la laisser à Joyeuse, j'ai écrit au contraire à M. de la Cotte, que je desirois qu'elle put retourner bientot dans ses quartiers. quant à l'infanterie, Monsieur, j'ai laissé à M. de Damartin, à M. de la Cotte et à M. Javalier, la liberté de l'emplacement des 200. hom.

M. Laforêt

du Reg.t de Piemont qui sont dans
votre contrée, ainsi c'est à eux qu'il
faut que vous vous adressiés pour
en avoir un detachement tel qu'ils
jugeront que le besoin pourra l'exiger.

j'ai été informé de l'arrestation du
Procureur juridictionnel de la terre
de Malbosc.

Je suis bien veritablement, Monsieur,
votre très humble et très obéissant
serviteur. Vte de Perigord